

## **Jacques Aben**

Professeur à l'université de Montpellier  
Commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe des armées (r)  
CRISES EA4424 Université Paul Valéry

### **Les nouvelles missions de stabilisation des forces terrestres après une guerre Les leçons du Kosovo**

*Défense et stratégie*, n°9, avril 2004, pp.2-6

### **Les actions civilo-militaire au Kosovo Témoignage d'un acteur**

*Défense et Stratégie*, n°5, mars 2003, pp.11-15

**Sorties de crise  
et  
promotion des intérêts nationaux**  
*in Combats, Hommages à Jules Maurin,*  
sous la direction de Frédéric Rousseau et Jean-François Muracciole,  
Michel Houdiard Editeur, Paris, 2010, pp. 449-458.



## **Les nouvelles missions de stabilisation des forces terrestres après une guerre Les leçons du Kosovo**

En matière de tactique militaire, il est une idée fortement ancrée et assez légitime, selon laquelle la cavalerie emporte les positions, éventuellement après une préparation d'artillerie, mais c'est l'infanterie qui les tient. Le résultat c'est que dans les armées d'ancien régime, les officiers de cavalerie étaient généralement nobles, ceux de l'infanterie plus souvent roturiers. Aujourd'hui ce n'est plus tant une opposition cavalerie-infanterie qui est pertinente, mais une autre distinguant les forces aériennes d'une part, les forces terrestres d'autre part. Quant aux forces maritimes, en tant que telles, c'est essentiellement la logistique et sa protection qui leur incombent, depuis que les *capital ships* ne sont plus les cuirassés mais les porte-avions. Pour autant, les forces aériennes n'ont pas pris la place de la cavalerie, mais plutôt de l'artillerie, au sens où leur rôle est, au moins, d'inhiber la défense adverse, au plus de terroriser le pouvoir politique pour l'amener à reddition. Ce dernier schéma a prévalu pour les « 78 jours d'angoisse et de terreur »<sup>1</sup>, qui ont amené Slobodan Milochévitch<sup>2</sup> à accepter de retirer ses troupes du Kosovo et de conférer un statut d'autonomie à cette province, sous tutelle de l'ONU et sous protection militaire de l'OTAN. C'est de cette protection qu'il va s'agir dans ce qui suit, avec les questions inévitables : Contre quoi ? Par quels moyens ?

### **1 – Une protection contre quoi ?**

La cavalcade surprenante de cinq cents militaires russes le 11 juin 1999 vers l'aéroport de Prichtina – « bras d'honneur »<sup>3</sup> à la face des occidentaux – annonçait l'entrée au Kosovo des premiers éléments de la Kosovo force (KFOR). Dès le 12 juin, dix-huit mille Britanniques, Français et Allemands, sous le commandement des généraux Jackson et Thomann, remontaient de Macédoine vers Prichtina et Mitrovitsa d'une part, Prizren d'autre part, repoussant devant eux l'arrière garde des forces militaires et paramilitaires serbes. C'est finalement cinquante mille militaire de vingt cinq nations, formant cinq brigades multinationales, qui devaient finalement s'installer dans les cinq régions militaires du Kosovo, autour de Prichtina (BMN centre, sous commandement britannique), Prizren (BMN sud-ouest, sous commandement allemand), Petch (BMN ouest, sous commandement italien), Mitrovitsa (BMN nord, sous commandement français) et Gjilan (BMN sud-est, sous commandement américain). A l'échelle de la population française, cela représenterait un effectif d'un million et demi de militaires, c'est-à-dire vraiment beaucoup. D'autant que ces militaires étaient armés de toute la panoplie de combat, depuis les blindés lourds jusqu'aux hélicoptères, en passant par l'armement individuel et le matériel du génie.

Cette dernière indication s'explique aisément par la crainte inévitable de buter sur des champs de mine, dès l'entrée par Blatché et Dgénéral-Iankovitch. Qui a un peu parcouru le Kosovo a pu vérifier qu'en effet les mines ne manquaient pas, mais aussi les diverses munitions non explosées que l'opération de bombardement « Force alliée » avait pu laisser sur le terrain.

---

<sup>1</sup> Titre du journal intime de Bessa Salihou, une fillette kosovare.

<sup>2</sup> Pour éviter que l'on dise Milozévik

<sup>3</sup> Selon les termes du Monde du 13 juin.

Parallèlement il n'était pas exclu que quelques détachements serbes fassent du zèle, malgré l'ordre de repli officiel. Ni qu'ils obéissent à des ordres occultes venus de Belgrade, surtout si d'aventure les partisans de l'Armée de libération (UCK) se mettaient à les harceler pendant leur retraite – malgré l'engagement de M. Thatchi. De même on pouvait craindre que des tireurs embusqués décident de faire le coup de feu, ici ou là, contre des formations vulnérables, comme cela s'était produit en Bosnie.

Plus tard la protection du Kosovo a pu paraître nécessaire parce que la décomposition de la Yougoslavie continuait. C'est ainsi qu'en 2001 notamment, les anciens de l'UCK ont été tentés d'aider les militants albanais de l'Armée de Préchévo-Medvéia-Bouïanovatch (UCPMB), au sud de la Serbie, à se libérer à leur tour de la domination serbe. De même il est avéré qu'ils sont allés faire le coup de feu à côté des Albanais de la région de Tétovo, contre les forces armées macédoniennes au cours du printemps 2001, jusqu'aux accords d'Okrhid. Dans les deux cas il n'était pas inconcevable que les armées serbe ou macédonienne exercent un droit de suite jusqu'au Kosovo. Et de toute façon il n'était pas pensable que l'OTAN ni l'ONU permettent qu'une déstabilisation supplémentaire des Balkans ait pour origine un territoire placé sous leur responsabilité conjointe.

Néanmoins en voyant la pléthore de matériel lourd présent sur le territoire au moins jusqu'en 2001, l'observateur pouvait parfois se demander si ce n'était pas trop. Et en même temps il est aisé de réaliser que la protection du Kosovo n'est pas non plus une « promenade de santé ». Lorsque le général Valentin a inauguré le monument à la mémoire des militaires tombés sur ce territoire, en juillet 2002, la stèle comptait environ quatre-vingts noms, et tous n'identifiaient pas des suicidés ou des accidentés de la route. La plupart étaient tombés en essayant de protéger la pluriethnicité du Kosovo, valeur essentielle puisqu'elle avait justifié la guerre, mais valeur (quasi) impossible aux yeux de celui qui observe la cohabitation des populations serbe et albanaise.

C'est donc d'abord contre eux-mêmes qu'il a fallu protéger les Kosovars, c'est-à-dire contre la tentation des règlements de comptes et de la guerre civile. Car, de la tentation, on est très vite passé aux actes. Les Kosovars albanais (KOA dans le langage militaire, par opposition à KOS) ont entrepris des repréailles tout de suite après le départ des troupes serbes : plasticage d'églises « politiques »<sup>4</sup> ; lynchage de serbes ; pillage et démolition de maisons d'exilés serbes ou roms... Cela s'est fait, et continue de se faire, un peu partout : un mort et dix blessés à Mitrovitsa le 5 octobre 1999 dans un affrontement ; sept morts le 16 février 2001 par le dynamitage d'un autocar près de Podouïévo ; deux morts par balles le 15 août 2003 à Gorazdvatch...

Mais c'est néanmoins la ville de Mitrovitsa<sup>5</sup> – « cet abcès qui dévie le cours de l'histoire »<sup>6</sup> - qui semble avoir subi les plus grandes et les plus nombreuses violences. Il est vrai que cette ville concentre tous les ingrédients d'une explosion politique et sociale. Elle est la frontière entre la zone à dominante albanaise au sud de la rivière Ibar, et la zone serbe au nord de cette rivière. En même temps l'Ibar crée des problèmes inextricables aux deux populations : des Albanais ont leurs maisons au nord, alors que des Serbes les ont au sud ; le cimetière orthodoxe est au sud, alors que le musulman est au nord ; l'église Saint Sava est au sud, gardée par six serbes enclavés, alors que la mosquée était au nord... avant que les Serbes la brûlent ; l'hôpital est en zone serbe, les médecins albanais l'ont fui, alors que la majorité de la

<sup>4</sup> Celles que les Serbes avaient construites en masse entre 1989 et 1999 afin de redonner une couleur chrétienne à un Kosovo musulman depuis des siècles.

<sup>5</sup> Pour en savoir plus, voir « Une géographie politique de Mitrovitsa », *Défense Nationale*, février 2003, pp.99-109.

<sup>6</sup> Selon les termes de François Crémieux, administrateur provisoire de l'hôpital de Mitrovitsa, dans *Le Monde* du 4 avril 2000.

population est albanaise et refuse de se faire soigner par des Serbes. Et là-dessus vient se greffer le plus grand ferment de désordre : un chômage massif dont le taux pourrait dépasser 50% si ce n'est 70%, alors qu'il existe alentour des mines désaffectées, et des usines dont la KFOR a fait arrêter la production par la force, pour réduire une pollution devenue intolérable.

Pourtant la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo cherche toujours à restituer au Kosovo son caractère multiethnique. Pour cela on tente de convaincre les exilés et déplacés serbes de revenir chez eux, notamment dans les périodes préélectorales car c'est à ce moment là que la multiethnicité se mesure. A cet effet, après les avoir persuadés de venir vérifier sur place qu'ils ne seront pas rejetés, on leur propose une aide financière et technique pour rebâtir leurs maisons. Certains ont accepté, comme dans la région d'Osoïané à l'été 2001. Mais ensuite il faut bien que la sécurité promise soit assurée, ce qui était loin d'être évident dans le cas mentionné, puisque cette région se trouve dans la Drénitsa, zone principale des combats de libération.

Ainsi il paraît acquis que depuis que la KFOR s'y est installée, le Kosovo a eu besoin d'une protection, même si c'était principalement contre lui-même. Certes les choses ont évolué puisque la KFOR ne compte plus aujourd'hui qu'une vingtaine de milliers de militaires. C'est sans doute une indication de possible réussite de son action. D'où la question de savoir en quoi celle-ci a consisté.

## **2 – La protection par quels moyens ?**

La question de l'importance de la force a déjà été considérée plus haut, mais sans doute faut-il y revenir.

Ce qui pouvait frapper l'observateur au cours de premières années surtout, c'était effectivement la visibilité de la présence militaire. Ceci ne signifie pas seulement nombre, car on aurait pu surtout voir des militaires attablés aux terrasses des cafés le soir, alors qu'ils auraient été dans leurs casernes le jour. Ce que l'on pouvait voir, ce sont tous les signes du temps de crise, sinon de guerre : noria de blindés à roue sur tous les axes ; blindés à chenille en faction ou en circulation ; bunkers de sacs de sables ; miradors ; réseaux de barbelés ; patrouilles armées, casquées et « caparaçonnées ». Si l'on avait voulu montrer la force pour ne pas avoir à s'en servir, on ne s'y serait pas pris autrement.

Et il est vrai que bien souvent cela a suffi. Ainsi il n'y a pas, ou peu, d'exemple que des enclaves serbes du sud aient été attaquées, pas plus que des églises orthodoxes, même lorsqu'elles arboraient un drapeau serbe ostensiblement provoquant. De même l'enclave serbe sur rail que constitue le train reliant Lipian et Mitrovitsa à Gratchanitsa par Prichtina, et dont les trajets faisaient (font ?) l'objet d'une surveillance militaire particulière, n'a apparemment jamais dû interrompre sa circulation.

Déjà entre 2001 et 2002, la réduction de cette présence était tout à fait perceptible. Autour des enclaves, les enceintes de barbelés et les fortins avaient pour l'essentiel disparu, alors qu'un an avant on pouvait se demander qui oserait prendre le risque de réduire la protection. Les choses sont allées si loin dans ce sens, qu'à Prichtina les autorités militaires anglaises interdisent toute circulation de militaires en uniforme hors service – sachant que la tenue civile est en principe interdite sauf dérogation.

Mais cet effet dissuasif de la présence militaire ne joue pas partout ni toujours. Le cas de Mitrovitsa est évidemment emblématique de cela. En 2002 encore, la présence militaire y était réellement massive : toute la ville était quadrillée par des postes militaires, des blindés, y compris à chenilles, stationnaient aux points stratégiques, des patrouilles ratissaient les rues

de manière régulière. Et pourtant tous les matins des femmes serbes manifestaient devant la mairie annexe, tous les mercredis à onze heures une manifestation générale se déroulait au carrefour de « Passy ». Certes ces démonstrations pacifiques n'étaient pas interdites, mais d'autres, nombreuses, extrêmement violentes, ont eu lieu, parce que les Albanais voulaient retrouver leurs maisons au nord, ou se rendre à l'hôpital, ou parce que les Serbes ne pouvaient pas supporter que l'on emprisonne leurs leaders<sup>7</sup>.

Face à de telles manifestations, le commandement de la brigade multinationale nord ne disposait que ce que l'on appellerait en France des unités de troisième catégorie, c'est-à-dire des militaires formés et équipés pour le combat. Le résultat c'est qu'au mois d'août 1999, elles auraient pu être débordées sur le pont dit « d'Austerlitz », faute d'avoir les moyens de contenir la foule sans recourir à leurs armes, et parce qu'il était impensable d'ouvrir le feu. Les images de ces scènes dramatiques illustrent aujourd'hui les cartes postales de propagande vendues à « Mitro » nord.



La question s'est donc posée de l'utilisation d'autres moyens. D'abord on a alourdi le dispositif en mobilisant des blindés : un barrage de tels engins est tout de même plus difficile à bousculer, surtout si les espaces entre eux sont gardés par des chiens de guerre.

Mais de telles techniques ne peuvent se concevoir que dans des situations extrêmes. Il y a longtemps que l'on sait que des forces de combat ne sont pas le meilleur moyen d'assurer le maintien de l'ordre, car lorsque l'on ne dispose que d'une arme à feu, et que l'on se sent débordé, on peut rapidement être tenté d'ouvrir le feu. Ce n'est certainement pas le meilleur moyen de ramener la paix et de faire survivre un processus de retour à la normale. Donc, une fois de plus<sup>8</sup> on a cherché à mettre en place des unités de deuxième catégorie<sup>9</sup>. Une première solution a consisté à former des combattants aux techniques du « contrôle des foules ». C'est ainsi qu'à chaque relève, de la BMN-N, la future « CRO », ou compagnie de réserve opérationnelle de Mitrovitsa, va subir un stage de formation auprès de la gendarmerie mobile et se voit dotée de l'équipement adapté. Mais plus généralement il est apparu nécessaire de disposer en permanence de professionnels du maintien de l'ordre, et c'est pour cela que

<sup>7</sup> Slavodié Djovitch « Paggy » et Stévo Ziguitch, les plus célèbres des « gardiens du pont » le 8 avril 2002, et Oliver Ivanovitch, le directeur de l'hôpital en juillet de la même année.

<sup>8</sup> C'est tout de même en 1947 que Jules Moch a créé les compagnies républicaines de sécurité pour éviter le face à face, dans la rue, entre les manifestants et l'armée.

<sup>9</sup> J. Isnard : « Six pays européens tirent les enseignements du maintien de l'ordre au Kosovo », Le Monde, 13 juillet 2000.

différentes unités de gendarmerie (*guardia civil*, *carabinieri*, gendarmes mobiles) sont présentes dans la province, à disposition soit de l'état major de la KFOR, soit des divers commandants de régions.

Mais être capable de faire face à des manifestations même violentes ne suffit pas, car on est toujours face au risque d'une insurrection armée, ou à tout le moins d'actions de guérilla. Pour les éviter, on doit coupler une politique continue de recueil de renseignement et des actions « coups de poing » de désarmement. S'agissant de renseignement, tous les services compétents de la plupart des Etats sont présents au Kosovo. On peut imaginer qu'il existe aussi un « comité des pêches », comme dirait John le Carré, pour assurer la redistribution du produit à ceux qui en ont besoin, mais rien n'est moins sûr. Il est probable que chacun garde une bonne part de sa « pêche » pour lui.

Quoi qu'il en soit, lesdites informations sont ensuite le point de départ de fouilles systématiques destinées à la récupération des armes qui peuvent encore traîner de ci de là, où que des trafiquants divers se chargent de fournir. De telles opérations peuvent mobiliser des centaines de militaires et des dizaines de blindés : un village ou une petite ville est totalement investie à l'aube, quadrillée, puis la fouille commence, maison par maison. Les résultats sont variables mais il n'est pas rare de trouver des RPG7, des kalachnikovs, bien sûr, des armes de poing, des grenades et des munitions de tous genres, en nombre « conséquent » ou « significatif » ou encore « relativement important », selon l'inspiration du rédacteur du compte rendu.

Mais si l'on veut obtenir des informations tout en créant un climat favorable, une certaine sympathie envers les forces présentes sur le territoire, il reste un dernier instrument : l'action civilo-militaire. Il est clair que la mise en place de centres de coopération civilo-militaire dans les villes, ou d'équipes tactiques de soutien dans la campagne, permet petit à petit de connaître tout le monde, donc de repérer rapidement les changements d'atmosphère. Mais ces unités sont aussi le moyen d'aider la population locale à résoudre ses petits problèmes administratifs ou d'infrastructure : reconstruction d'un ponceau ici, d'un toit là bas, etc.

Cette action opérationnelle peut encore se voir renforcée par un moyen assez simple, que l'on pourrait qualifier de passif. Il consiste en effet à mêler, autant que possible, les militaires à la population civile, en leur permettant de se rendre en ville, de fréquenter les cafés et les restaurants... Ainsi ces mêmes militaires n'apparaissent plus comme les membres d'une force d'occupation hostile et méfiante, mais comme des individus avec qui il est possible d'échanger - d'autant qu'ils sont prêts à déverser leur pouvoir d'achat dans l'économie locale. C'est une façon peu coûteuse et sans doute efficace de faire accepter la force par la population locale.

## **Conclusion.**

Au fond, il allait de soi que des forces terrestres soient utilisées à la suite d'une guerre, pour empêcher le retour à la violence, dès lors que l'intensité de la menace dépasse un certain niveau : on ne lutte pas contre des grenades et des armes lourdes avec des pistolets. Néanmoins, telle quelle, la réponse peut apparaître courte, dès lors qu'il ne s'agit plus de lutter à force ouverte, mais au contraire de prévenir le plus tôt possible le déclenchement de la violence. C'est alors, sans doute, que le gant de velours s'impose, même si la main de fer doit rester lourde et bien huilée.



## Les actions civilo-militaire au Kosovo Témoignage d'un acteur

*« Depuis hier, je me donne corps et âme à cette tâche d'organisation et de mise en valeur de mon territoire. Ce n'est plus une tâche de conquête mais elle n'en est pas moins belle. C'est une tâche de création. Après avoir conquis, il faut organiser et administrer, développer et enrichir. Et sous ce rapport, tout est à faire »*

*Lieutenant-colonel Moll, Officier des Affaires Indigènes, Fort-Lamy, 1909<sup>10</sup>*

Il y a encore quelques années, c'est à peine si l'on connaissait en France l'existence même du Kosovo. Il est vrai que cette province de la république de Serbie, elle-même partie de la Yougoslavie, n'a rien qui puisse la distinguer significativement : même avec deux millions d'habitants, elle n'est que l'équivalent d'un département français. Tout juste certains peuvent-ils encore se souvenir de leur cours d'histoire de seconde où, à propos du réveil des nationalités au dix-neuvième siècle, on leur parla peut être de la ligue albanaise de Prizren. Mais qui sait que Prizren est une des principales villes du Kosovo ? De même les observateurs un peu attentifs des relations internationales se souviennent-ils sans doute de ce fameux 28 juin 1989, au cours duquel Slobodan Milochevitch<sup>11</sup> réunit près d'un million de Serbes autour du monument à la mémoire de la bataille fondatrice de Kosovo Polié<sup>12</sup> et lança le mouvement pan-serbe qui devait mettre fin à la deuxième Yougoslavie, celle de Tito. Ainsi le Kosovo venait au devant de la scène, mais comme matrice de la nation serbe.

### Les militaires français et le Kosovo

Néanmoins les militaires français pourraient, eux, avoir eu de ce territoire une connaissance un peu meilleure que la moyenne. En effet leur présence parmi les forces d'interposition, de maintien de la paix puis d'imposition de la paix en Croatie puis en Bosnie à partir de 1992, les mettait déjà à quelques dizaines ou centaines de kilomètres des frontières du Kosovo. Après 1996 la guerre civile qui avait été déclenchée à l'initiative de l'armée de libération du Kosovo (UCK<sup>13</sup>) pouvait leur faire penser que cette province deviendrait leur prochaine destination. En octobre 1998, à la suite de l'accord Holbrooke-Milochevitch, certains furent effectivement envoyés en Macédoine<sup>14</sup>, avec le général Valentin, pour constituer la « force d'extraction » de l'OTAN qui devait garantir la sécurité des observateurs de l'OSCE chargés de superviser le cessez-le-feu. L'étape suivante advint dès le 23 mars 1999 et marqua l'entrée en lice de l'armée de l'air française au sein d'une flotte aérienne de l'OTAN. Dans le cadre d'une situation juridique ressemblant beaucoup à celle que connaissent aujourd'hui les Etats Unis face à l'Irak, l'OTAN s'était donné pour mission de tenir en lisière les forces

<sup>10</sup> Cité dans un diaporama du BACM de Prishtina, 2001.

<sup>11</sup> On a choisi d'utiliser ici une écriture phonétique, qui permet au lecteur non serbophone ni albanophone de saisir, au moins approximativement, la prononciation des noms cités.

<sup>12</sup> Le 28 juin 1389, sur la « plaine des merles » ou *Kosovo Polié*, le prince serbe Lazar tenta vainement d'arrêter le sultan Murat qui conduisait l'invasion ottomane. Cette défaite devait néanmoins devenir le mythe fondateur de la nation serbe.

Il est intéressant de remarquer que c'est le 28 juin 1914 que François-Ferdinand fut assassiné à Sarajevo et que c'est le 28 juin 1992 que François Mitterrand fit poser son avion, par surprise, sur l'aéroport de cette même ville, alors assiégée par les Serbes.

<sup>13</sup> Prononcer outchéca à la manière serbe ou outcheukeu à la manière albanaise.

<sup>14</sup> Ou plutôt Ancienne république yougoslave de Macédoine (Arym) pour respecter la légalité internationale inspirée par la farouche hostilité grecque à l'emploi du seul nom Macédoine.

paramilitaires serbes pratiquant la chasse aux albanais au Kosovo. Devant la vanité d'un tel objectif, on en était venu, par des bombardements de cibles économiques, à vouloir amener Slobodan Milochevitch à une totale reddition à l'égard de la résolution 1199 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce résultat atteint, les bombardements cessèrent le 10 juin et le Conseil de sécurité prit une résolution 1244 mettant le Kosovo sous sa tutelle pour en refaire une province autonome de la Serbie. Le 12 juin enfin, l'*Allied Reaction Corps* ou ARC, force multinationale de 65.000 militaires dépendant de l'OTAN, entra au Kosovo pour en assurer la sécurité et la pacification. Aujourd'hui, dans des conditions plus « normales », c'est la Kosovo Force, ou KFOR, véritable Babel<sup>15</sup> de 30.000 militaires, qui continue – pour combien de temps ? – d'assurer la sécurité dans les cinq régions militaires, autour de Prichtina (commandement britannique), Djilane (commandement américain), Mitrovitsa (commandement français), Petch (commandement italien) et Pritzren (commandement allemand).

### **L'action civilo-militaire**

Mais les militaires français présents au Kosovo – et cela signifiait encore quatre mille à l'été 2002 – n'ont pas pour seule mission d'assurer la sécurité publique dans le ressort de la brigade multinationale nord (BMN-N)<sup>16</sup>. Ou du moins pas seulement par des moyens strictement militaires. Il s'avère en effet que l'armée française s'est lancée à son tour dans une politique systématique d'action civilo-militaire, prenant ainsi la suite de son homologue américaine qui pratique depuis très longtemps la *civil-military coopération* ou CIMIC. En réalité les Français ont sans doute une antériorité, puisqu'ils ont disposé, pendant toute la période de la colonisation, de services militaires des « affaires indigènes », dont la mission était bien d'établir les relations les meilleures possibles entre les forces françaises et les populations des pays colonisés, et par là de prévenir les contentieux générateurs d'insécurité. Aujourd'hui ce que l'on appelle ACM a une définition officielle<sup>17</sup> :

*« fonction opérationnelle mise en œuvre par les forces armées pour optimiser leur interaction avec l'environnement civil et faciliter ainsi la réalisation des objectifs civils et militaires poursuivis, en vue de participer à l'atteinte de l'état final recherché. »*

Ceci signifie que l'ACM, au même titre que les autres fonctions des armées, participe aux actions d'imposition, de rétablissement ou de construction de la paix, mais par d'autres moyens. Mais alors elle ne peut le faire qu'à partir du moment où le niveau de la violence sur le territoire concerné s'est suffisamment réduit, pour qu'il devienne possible d'entreprendre des actions passant par la coopération avec la population locale, plutôt que par la coercition. Conventionnellement on subdivise ce type d'action en trois : au profit des forces (faciliter leur manœuvre) ; au profit de la population (rétablissement des fonctions vitales) ; au profit de l'aide humanitaire (soutien des organisations se chargeant de l'aide).

La KFOR étant une force multinationale, chaque nation composante a en principe un ressort de compétence donné, éventuellement sous l'autorité d'une nation cadre (par exemple une unité de l'armée belge couvre une partie de la zone nord du Kosovo, sous commandement opérationnel français). En soi ceci est banal, mais prend une tournure particulière lorsqu'il s'agit d'ACM. En effet il a été convenu que cette forme particulière de l'action militaire serait laissée sous le contrôle des Etats concernés. Sans doute parce qu'elle suppose le plus souvent

<sup>15</sup> Des Américains aux Suisses, en passant par les Français, les Britanniques, les Allemands, les Espagnols, les Belarusses, les Marocains, les Russes, les Italiens, les Danois, les Norvégiens, les Suédois, et bien d'autres encore.

<sup>16</sup> Sans compter les « insérés » dans l'état-major de la KFOR à Prichtina, ni l'état-major du général représentant militaire de la France (repFrance).

<sup>17</sup> Note EMA du 23 janvier 2002 « projet de concept 2900 », p.8 ; Document de présentation du Groupement Interarmées Actions Civilo-Militaires (GIACM), p.3.

l'apport de financements autres que des soldes militaires, et peut être aussi parce que chaque Etat souhaite tirer les bénéfices moraux, politiques et éventuellement économiques, des efforts qu'il consent.

Pour atteindre cet objectif, l'armée française a mis en place plusieurs unités ACM intervenant successivement ou parallèlement. Dès juillet 1999, le bureau des affaires d'environnement du commandement des opérations spéciales était chargé d'une mission d'évaluation de la situation économique, politique et sociale du Kosovo. Un tel diagnostic était nécessaire pour qu'un programme d'action puisse être conçu par les ministères des affaires étrangères et de la défense, et mis en œuvre par d'autres unités spécialisées. Il est intéressant de constater que, dans l'exécution de sa mission, cet échelon précurseur s'est parfois heurté à des blocages délibérément imposés par des militaires appartenant à des nations alliées de la France, probablement parce que l'étude qu'il s'agissait de conduire à ce moment là, était éventuellement porteuse de promesses de contrats financés par l'Union Européenne ou d'autres donateurs.

Immédiatement après est venu le temps de l'action. Celle-ci peut être décomposée en deux niveaux : celui du « théâtre », couvrant l'ensemble du Kosovo, et celui de la zone, couvrant le ressort de compétence d'une unité nationale particulière. Dans le cas de la France la seconde hypothèse correspond au niveau d'une brigade et à la région de Mitrovitsa.

### **Les ACM « de théâtre »**

La France est intéressée par le théâtre parce qu'elle est un des membres du *Quint*, c'est-à-dire l'association informelle des cinq Etats qui ont pris en charge la sécurité du Kosovo, et par là acquis des responsabilités dans la recherche de son « état final » : Allemagne, Etats-Unis, France, Italie, Royaume Uni. A cet effet elle a installé au Kosovo à la fois une représentation diplomatique, ou bureau de liaison<sup>18</sup>, et un général représentant militaire (qui est en même temps l'un des adjoints au commandant de la KFOR). C'est sous les ordres de ce dernier que se trouve le bureau des actions civilo-militaires avec compétence sur l'ensemble du Kosovo, puisque le chef de ce bureau est aussi conseiller du général repFrance pour les questions d'ACM. Le BACM n'a pas qu'une mission de conseil, il est aussi une unité opérative. A ce titre sa vocation est double : soutenir des officiers « insérés » et actionner des officiers de liaison ou officiers experts ainsi qu'une cellule du génie.

Le soutien des officiers insérés est la contrepartie de la volonté de la France d'apporter une aide en ressources humaines pendant la reconstruction de l'administration locale. Certes tous les ministères ont vocation à détacher du personnel auprès d'une organisation internationale dans le cadre d'une mission d'urgence, pourtant il apparaît à l'usage que c'est le ministère de la défense qui est le plus efficace face à un tel défi<sup>19</sup>. Il l'est d'abord et justement par sa capacité de mobiliser rapidement et de soutenir sur place le personnel envoyé en mission. Mais il l'est peut être surtout par le caractère très éclectique de la ressource humaine qu'il s'est constituée et qui est a priori volontaire pour un détachement opérationnel – ressource évidemment inter-armée, comme l'est le personnel des ACM. C'est là en effet que la réserve des armées s'avère d'une utilité incomparable. Son addition à la ressource d'active permet de couvrir toute la gamme des métiers que l'on peut mettre en œuvre à un moment ou à un autre. C'est ainsi que des officiers français, de réserve comme d'active, ont été, au cours des trois années passées : chef de service à l'administration des télécommunications kosovare ; directeur de l'aéroport de Prishtina ; chef du service infrastructure du même aéroport ; expert en poids et mesures ou en droit des affaires auprès du département du commerce et de

<sup>18</sup> Une ambassade n'aurait pas sa place dans un non-Etat.

<sup>19</sup> Robert Gaïa : « les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs » (JORF/AN/RP/2001/n°3167)

l'industrie ; conseiller du chef de la sécurité civile<sup>20</sup> ; chargé de mission au département de la justice ; responsable des travaux ou adjoint au chef du bureau du cadastre à la mairie de Prichtina... et même – ironie de l'histoire -, conseiller économique auprès du bureau de liaison de France.

Par opposition, les officiers de liaison ont vocation à rester basés au sein du BACM pour deux types de tâches. S'agissant de liaison ils sont en relation privilégiée avec telle ou telle administration ou telle ou telle organisation, qu'elle soit internationale (ONU, OSCE, UE...) ou non gouvernementale<sup>21</sup>. Par là ils peuvent épauler les officiers insérés et collecter de l'information utile non seulement au repFrance, mais aussi à toute la chaîne administrative et militaire française. C'est d'ailleurs une des fonctions de l'encadrement du BACM, que de tenir à jour un programme de collecte d'information et de réaliser la synthèse la mise en forme et la communication de celle-ci.

L'autre tâche revient surtout à des experts, qui sont plus fréquemment des réservistes. Il s'agit de conduire des études de plus longue haleine sur des sujets divers dont la définition résulte de la confrontation du programme de collecte d'information et de la spécialité des experts disponibles. C'est ainsi par exemple qu'ont pu être menées des études sur l'agriculture, le secteur sanitaire, le système éducatif ou le système de finances publiques. Pour autant ces experts ne sont pas cantonnés à une simple tâche d'observation. Dans la mesure des possibilités, le BACM leur confie des missions opératives : aider au développement de la filière laitière ; faciliter la mise en place d'un réseau d'agences d'entreprises ; organiser des actions de formation au profit des enseignants...

### **Les ACM « de brigade »**

Au Kosovo, une brigade multinationale est à la fois une structure territoriale et une unité opérationnelle. S'agissant de la BMN-N, la circonscription qu'elle couvre de son autorité correspond au nord du Kosovo (voir carte) et c'est donc dans toute cette région que la France peut mener des actions civilo-militaires, soit par ses propres moyens, soit en déléguant à des unités étrangères engerbées dans la brigade. C'est alors la brigade unité opérationnelle qui entre en lice, avec son état-major pour la planification et la conduite de l'action et ses unités opérationnelles organiques pour l'exécution.

S'agissant de l'ACM, l'état-major de brigade comprend un bureau G9. Ce neuvième bureau est aussi le dernier nommé (pour l'instant), sans doute parce que l'ACM est récente dans la pratique militaire française. A titre indicatif, elle arrive juste après l'action logistique (G8), qui est aussi une relative nouveauté, et loin derrière les traditionnels G1 (personnel), G2 (renseignement) et G3 (opérations). En réalité ce bureau planifie plus qu'il ne conduit, puisqu'il n'existe, pour l'exécution, qu'une seule unité ACM, de sorte qu'il ne se pose guère de problème de coordination.

La première fonction de l'unité ACM est sans doute d'établir un contact aussi étroit que possible avec la population environnante, sachant que dans cette zone un peu plus qu'ailleurs la tâche est compliquée par la division ethnique. Pour y parvenir on utilise deux moyens : la réception des plaignants et la visite systématique à domicile. Des « centres de coopération civilo-militaires », sont ainsi installés dans les zones de concentration urbaine, comme Mitrovitsa ou Skenderai. Leur rôle est effectivement d'accueillir tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, souhaitent entrer en contact avec la brigade. Les deux principales raisons sont les plaintes et les sollicitations. Il existe bien des occasions de se plaindre : *pétardage* d'un rocher qui a occasionné des bris de glace ; accident de la circulation contre un

<sup>20</sup> Il s'agit en réalité du Corps de protection du Kosovo, créé par Bernard Kouchner pour démilitariser l'UCK. Certains, notamment les Kosovars serbes, craignent que ce soit en réalité l'embryon d'une future armée du Kosovo (essentiellement albanaise).

<sup>21</sup> Il existait plusieurs centaines d'ONG étrangères au Kosovo en 2001.

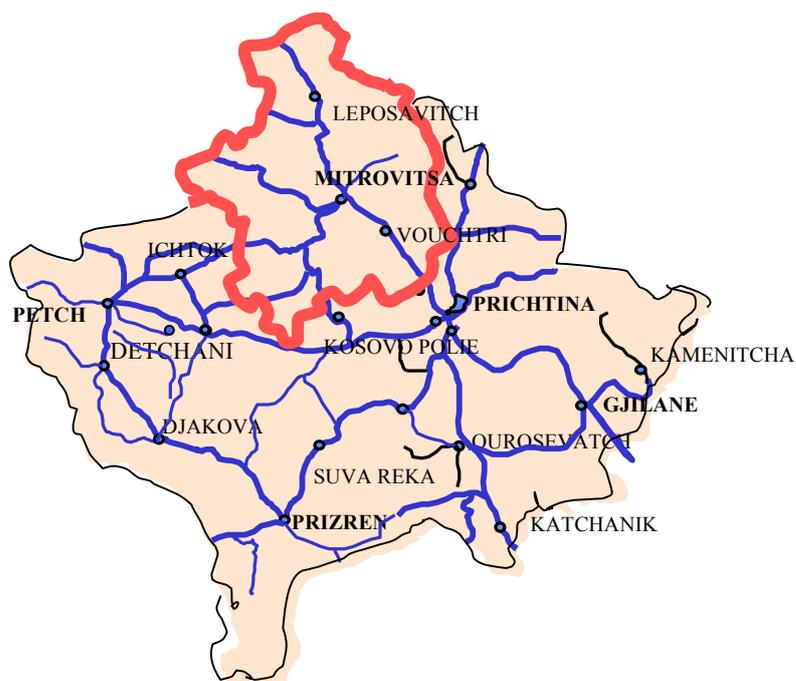
véhicule militaire.... Et il en existe bien d'autres de solliciter : pour le financement d'une entreprise ; pour un emploi ; pour une autorisation quelconque. Les ACM ne sont pas les seuls à utiliser ces structures : le service du contentieux ou le service de santé le font aussi, mais au total il s'agit toujours d'action civilo-militaire *lato sensu*.

Quant aux « visites à domicile » elles sont assurées de manière permanente par des équipes de soutien tactique, que l'on appelle plus volontiers<sup>22</sup> TST pour *tactical support team*. Là où le CCCM fait en priorité du traitement de problèmes individuels, les TST font plutôt de l'action collective, au profit de communautés rurales.

Le résultat c'est une connaissance de l'ensemble de la population et de ses problèmes, ce qui est un atout de première importance lorsque l'on veut assurer préventivement la paix publique.

Les actions entreprises - deuxième fonction - sont rarement de grande ampleur (il existe d'autres opérateurs pour cela<sup>23</sup>) mais pour autant elles sont loin d'être négligeables : coupes de bois, transport de vivres, fourniture de livres et de matériel scolaire certes, mais aussi réfection de bâtiments (dispensaires, écoles, maisons...) ou de routes, adduction d'eau ou d'électricité...

### Le Kosovo et la BMN-N



### Bilan

Arrêté à l'été 2002, le volume des ACM au Kosovo représente environ 15 millions d'euros<sup>24</sup>, dont 854 000 apportés directement par le ministère de la défense. Ce chiffre s'entend hors solde du personnel employé, ce qui le minimise grandement. Il faut d'ailleurs remarquer que

<sup>22</sup> Malheureusement la défense de la langue française n'est pas inscrite dans les missions des armées.

<sup>23</sup> Comme l'Agence européenne pour la reconstruction : « L'Union Européenne reconstruit vos maisons » !

<sup>24</sup> GIACM : « Dossier : les ACM françaises au Kosovo », 2003, p.2

l'obtention du financement est l'une des tâches de l'encadrement mais aussi du personnel spécialisé des unités : l'unité ACM de la BMN-N emploie en permanence un commissaire de l'air en partie à cet effet.

La présentation de ce genre de chiffre conduit invariablement à la question : « oui, mais quel est le retour pour la France ? ». Car aujourd'hui le concept ACM est souvent associé aux images de contrats pharaoniques que les civils en uniforme des *civil affairs* de l'armée américaine auraient rapportés à leur pays à l'issue de la deuxième guerre du Golfe<sup>25</sup>. On pourrait ajouter « malheureusement ». En effet s'il est légitime de chercher à rentabiliser toute action entreprise, fût-elle publique, il serait inepte d'évaluer l'ACM à l'aune des contrats engrangés par ses servants, même si ceux-ci ne ménagent pas leur peine pour les faire obtenir aux entreprises de leur pays. Car si la définition donnée en introduction de cette note est fondée, c'est bien à l'atteinte de l'*état final recherché* dans le meilleur délai, que l'on doit mesurer l'efficacité de l'action conduite - pour les ACM comme pour toutes les autres unités engagées dans une opération. Raisonner autrement serait considérer les ACM comme d'une autre essence, plus privée que publique et plus civile que militaire.

Dans une lettre de remerciement adressée à la ministre française de la défense, une entreprise française de premier rang citait une liste d'officiers qui avaient très efficacement soutenus son action au Kosovo. Parmi ceux-ci il y en avait pas plus affectés aux ACM qu'à d'autres unités. C'est bien le signe que l'action civilo-militaire est intrinsèquement liée à l'action globale des armées.

---

<sup>25</sup> Jean Giraudoux aurait pu dire qu'à l'heure où ces lignes sont écrites, la troisième « attend » encore !

## Sorties de crise et promotion des intérêts nationaux

Le concept de « sorties de crises » a probablement toujours été présent dans la pensée stratégique, parce qu'il a toujours existé des crises, ces moments de déséquilibre des relations internationales, lourds de menaces, appelant donc des décisions graves de la part des protagonistes mais aussi de la part de nombre d'États concernés de près ou de loin.

Tous ceux qui enseignent la « gestion des crises », sujet devenu à la mode, traitent inévitablement de la « crise cubaine », tant la « promenade au bord de l'abîme » de Nikita Krouchtchev et de John Kennedy peut être excitante pour leur auditoire. Les deux adversaires sont effectivement sortis de cette crise, au point d'ailleurs de trouver des instruments de prévention susceptibles d'empêcher qu'elle se renouvelle. Mais l'expression « sortie de crise » est, semble-t-il, relativement récente. Peut-être parce que les crises dont il est question ici sont d'une autre nature. Comme l'a noté le président Barak H. Obama dans son discours de réception du prix Nobel de la paix<sup>i</sup> :

« les guerres entre nations ont de plus en plus cédé la place à des conflits internes. La résurgence de conflits ethniques ou sectaires, la montée de mouvements sécessionnistes, les insurrections, les États défaillants : toutes ces choses enserrant les populations civiles, de plus en plus, dans un chaos sans issue ».

Si les prises de décision, dont il était question plus haut, et les actions qui s'ensuivent font baisser le niveau de la violence, si les protagonistes du conflit au centre de la crise acceptent de revenir à des relations plus pacifiques sinon « normales », il faut longtemps, et de nouvelles interventions de la communauté internationale, avant que les populations civiles sortent complètement du « chaos sans issue ».

En Côte d'Ivoire, il faudrait que les Nations Unies parviennent très vite à organiser des élections sans falsification et à réaliser le processus de désarmement, démobilisation réinsertion des combattants, pour que seulement une quasi décennie se soit écoulée depuis la révolte de septembre 2002. Si rien ne vient arrêter l'émancipation du Kosovo, la crise en ex-Yougoslavie aura pris plus de deux décennies, avant que tous les États successeurs trouvent leurs voies respectives à la satisfaction de la communauté internationale. Et ce jugement néanmoins optimiste laisse de côté toutes ces crises que cette même communauté internationale s'avoue incapable de traiter : Palestine ; Chypre ; Somalie et probablement Irak et Afghanistan.

Ainsi les crises sont toujours là mais la communauté internationale prétend ne plus s'en remettre aux ordalies bi ou multilatérales pour les régler. Elle veut contenir la violence et conduire les États, nations ou communautés en conflit, à revenir à des relations pacifiées et, par là, durables. Pour cela, elle organise un processus de sortie de crise, appelé aussi transition vers un « état final recherché ». Recherché par elle-même, d'abord, et plus ou moins bien accepté par les populations concernées. Ainsi lorsque l'on parle avec des Kosovars de l'intérieur, certains affirment que la communauté internationale les a privés de *leur* drapeau, sceau de Georg Kastrioti sur fond rouge pour les uns, armoiries de la dynastie Obrenović sur fond rouge-bleu-blanc pour les autres, et leur a imposé un pavillon de compromis, Kosovo jaune cerclé d'étoiles sur fond bleu, qui n'en satisfait aucun. Mais la paix et, peut-être, la prospérité valent bien quelques concessions<sup>ii</sup>.

C'est justement l'association de ces deux mots qui fonde l'objet du présent article : la paix et la prospérité ou mieux encore : la paix *par* la prospérité. La question est en effet de savoir

comment, dans le cadre d'une « stratégie globale », il est possible de désamorcer la conflictualité, de faire baisser la violence, sur un territoire ravagé par une guerre, fut-elle de « basse intensité », en relançant l'activité économique, sans oublier de prélever au passage le « juste profit » de l'entrepreneur.

### 1 - *Sorties de crise et stratégie globale*

Selon le point de vue, la sortie de crise a commencé au Kosovo le 2 mars ou le 10 juin 1999. Ce n'est pas faire de la provocation d'écrire que la sortie de crise a pu commencer le 23 mars, premier jour de bombardement des troupes serbes au Kosovo par les avions de l'OTAN. En effet, cette date marque la fin de l'attentisme des puissances face aux exactions commises contre les populations albanaises depuis le début de 1998 : le « fameux » massacre de Račak<sup>iii</sup> – 45 morts – remonte déjà à plus de deux mois. L'honnêteté commande d'écrire qu'il existe une autre interprétation : ce bombardement ne serait que la suite de la mise en œuvre de la stratégie définie dès le milieu des années 1990 par les États-Unis pour se créer une base – Bond Steel – au cœur des Balkans et s'ouvrir un corridor permettant d'acheminer vers l'ouest le pétrole d'Azerbaïdjan, sans dépendre des Russes. Cette stratégie aurait commencé par la création, l'entraînement et l'armement de l'*Ushtria Çlirimtare e Kosovës* ou UÇK (Armée de libération du Kosovo) et se serait poursuivie par l'imposition à la délégation serbe de Rambouillet, d'une condition – présence d'une force militaire sur le sol serbe – qu'aucun gouvernement souverain n'aurait pu accepter, afin d'obtenir son refus officiel et légitimer l'action militaire. Pour qui a vu la présence américaine sur le sol du Kosovo et la base de Bond Steel, cette thèse pourrait être séduisante<sup>iv</sup>, même si dix ans après, il n'y a toujours pas de projet explicite de créer un oléoduc au travers des Balkans.

L'autre date est sans doute moins polémique, c'est en effet le 10 juin que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa résolution 1244 prévoyant entre autres

« [d']établir une présence internationale civile au Kosovo afin d'y assurer une administration intérimaire dans le cadre de laquelle la population du Kosovo pourra jouir d'une autonomie substantielle au sein de la République fédérale de Yougoslavie, et qui assurera une administration transitoire de même que la mise en place et la supervision des institutions d'auto-administration démocratiques provisoires nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales [...] en attendant un règlement définitif ».

C'est ainsi qu'a pu commencer le processus de transition devant amener le Kosovo vers un « état final recherché » qui devrait respecter les principes édictés successivement par les accords de Rambouillet (18 février 1999) et par le G8 de Petersberg (16 mai 1999) : retour en sécurité des réfugiés et déplacés ; accord garantissant l'autonomie substantielle du Kosovo mais aussi l'intégrité et la souveraineté de la Yougoslavie ; démilitarisation de l'UÇK.

Cette résolution est clairement l'instrument d'une stratégie globale appliquée à la transition. D'un côté, il y est bien écrit que « la présence internationale de sécurité » devra prévenir la reprise des hostilités, maintenir le cessez-le-feu et l'imposer s'il y a lieu, assurer le retrait des forces se trouvant au Kosovo et les empêcher d'y revenir, démilitariser l'Armée de libération du Kosovo, établir un environnement sûr, assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publics, superviser le déminage, appuyer le travail de la présence internationale civile, exercer la surveillance des frontières et assurer la protection et la liberté de circulation. En d'autres termes, il est confié à des militaires une mission dont l'exécution passe par la mise en œuvre d'une capacité de coercition. C'est ainsi que ce sont pas moins de 50 000 soldats, lourdement armés, qui sont entrés au Kosovo dès le 12 juin 1999 et qu'ils étaient encore 16 000 dix ans après.

Mais dans le même temps la « présence civile » devait organiser une auto-administration autonome et démocratique et lui transférer ses responsabilités administratives, faciliter la détermination du statut futur du Kosovo, la reconstruction des infrastructures essentielles et le relèvement de l'économie, l'acheminement de l'aide humanitaire, elle devait aussi défendre et promouvoir les droits de l'homme et veiller à la possibilité de retour des réfugiés et personnes déplacées. En d'autres termes, on est assez loin, là, du « tout sécuritaire » qu'il est habituel de dénoncer – lorsqu'il est en échec.

Si la variété de l'approche de la transition devait déjà être garantie par la coopération entre une « présence internationale civile » et une « présence de sécurité », elle l'était *a fortiori* dans la mesure où la première impliquait non seulement les Nations Unies – donc toutes leurs agences concernées, comme le Haut commissariat pour les réfugiés – mais aussi les « organisations internationales compétentes ». Dans les faits, lorsqu'il s'est agi de mettre en place l'auto-administration autonome du Kosovo, l'ONU s'est chargée des piliers justice-police d'une part, administrations civiles d'autres part, confiant le pilier « construction des institutions » à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). De son côté, l'Union Européenne armait le pilier « reconstruction économique », utilisant à cet effet son Agence pour la reconstruction en Europe, qui a réalisé des projets en Serbie, Macédoine et Monténégro, aussi bien qu'au Kosovo. Entre 2000 et 2008, année de la dissolution de l'ARE et de transfert de son activité au bureau de liaison des Communautés Européennes, l'ARE a administré pas moins de 1600 contrats de subvention, variant de 5 000 € à 50 M€, pour un montant total supérieur à 1 milliard d'euros. Ceci montre l'importance attachée, par l'Union Européenne, à la reconstruction économique dans la stabilisation du Kosovo d'abord, des Balkans ensuite.

Ainsi, pour l'essentiel, c'est parce que agences civiles et militaires se sont réparties la tâche de conduire la transition du Kosovo vers son état final recherché que la stratégie y a été, au moins nominale, globale : aux militaires la sécurité, aux civils la reconstruction, qu'elle soit matérielle, bien sûr, ou institutionnelle. Mais il s'avère que les militaires ont voulu, par eux-mêmes, adopter aussi une stratégie globale. Il n'est donc pas étonnant que celle-ci ait adopté les traits de l'action civilo-militaire.

## 2 - Action civilo-militaire et promotion des intérêts nationaux

Si l'on se réfère à la doctrine de l'OTAN<sup>v</sup>, qui parle plutôt de coopération civilo-militaire :

« la CCM [...] est : la coordination et la coopération, dans l'intérêt de la mission, entre le commandant d'une force de l'OTAN et les acteurs civils, population et autorités locales aussi bien qu'organisations et agences internationales, nationales et non gouvernementales ».

Bien que la France, dans le cadre de son retour (presque) complet dans l'OTAN, ait adopté en 2005<sup>vi</sup> l'appellation CCM – CIMIC en pratique – elle a néanmoins conservé l'esprit du concept défini par l'état-major des armées en 1997 :

« L'action civilo-militaire est une fonction opérationnelle mise en œuvre par les forces armées pour optimiser leur interaction avec l'environnement civil et faciliter ainsi la réalisation des objectifs civils et militaires poursuivis en vue de participer à l'atteinte de l'état final recherché ».

En d'autres termes, ce n'est pas tant le fait de coopérer qui importe, que celui de conduire des actions bien définies pour contribuer au succès de la période de transition : coordination civilo-militaire ; appui à la force ; soutien à l'environnement civil ; promotion des intérêts nationaux<sup>vii</sup>. Cette liste conduit à la conséquence que s'il peut exister une coordination multinationale de l'action civilo-militaire, via l'état-major de la force, celle-ci est d'abord

l'affaire des contingents nationaux dans leurs zones de responsabilité respectives : c'est une affaire d'influence et celle-ci, pas plus que la dissuasion, ne se partage.

Au Kosovo, l'action civilo-militaire a été mise en œuvre à deux niveaux par l'armée française : dans la seule zone de responsabilité de la France d'une part, sur l'ensemble du territoire d'autre part ou, si l'on veut, au niveau tactique et au niveau stratégique. Dans ce qui était la zone de responsabilité de la brigade multinationale nord (BMN-N), devenue après 2004 task force multinationale nord (TFMN-N), l'armée française entretenait une unité ACM comptant plusieurs dizaines de militaires, sous la conduite du bureau G9 de l'état-major de brigade. À cette unité était dévolue l'ACM traditionnelle dont la finalité est prioritairement le soutien à la force, ce que l'on pourrait cyniquement décrire comme « faire le bien autour de soi pour être bien vu ». Les instruments principaux d'une telle action étaient les équipes d'appui tactique (à la force) ou TST d'après le sigle anglo-saxon, d'une part, les centres de coopération civilo-militaire d'autre part. Là où les premières sont mobiles et permettent d'aller identifier les travaux à entreprendre sur le terrain, les autres sont des lieux d'accueil où la population sait pouvoir aller se plaindre d'éventuelles lésions dues à l'activité des forces. Si l'on ajoute une cellule du génie, pour réaliser ou faire réaliser les « projets à effet rapide »<sup>viii</sup> de petite reconstruction, une équipe d'officiers de liaison pour la coopération avec les autorités locales et, accessoirement, le groupe médical de campagne (GMC) permettant de pratiquer l'aide médicale gratuite, le dispositif est complet.

Au niveau stratégique, l'armée française a entretenu un bureau d'action civilo-militaire, dont la fonction était toute autre. Pendant plusieurs années, il s'est agi de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de la province, en fournissant des experts de toutes disciplines pour armer les divers bureaux des institutions d'auto-administration, dans l'attente de la relève par des fonctionnaires locaux : santé publique ; éducation ; économie ; aviation civile ; poids et mesures ; droit... Lui aussi disposait d'officiers de liaison ayant pour mission d'entretenir la coopération avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales (OI et ONG), sachant qu'il existait environ 1600 ONG au Kosovo en 2002. Mais c'est aussi à ce BACM qu'incombait la « promotion des intérêts nationaux ».

L'idée de ce type d'action n'était pas explicitement présente dans la version 2002 de la doctrine, sinon dans l'expression large « influence de la France »<sup>ix</sup>. Toutefois, sur le terrain, il était présenté comme la quatrième fonction des unités civilo-militaires, après l'appui à la force, l'appui à l'environnement civil et l'action humanitaire<sup>x</sup>. C'était le résultat d'une double influence. D'une part les militaires français avaient découvert, en 1991, les pratiques de ces officiers de réserve américains qui, la veille, étaient en tenue de combat avec des galons de lieutenants-colonels et qui, le lendemain, arrivés au terme de leur mandat, apparaissaient en costume cravate, avec une serviette aux armes de leur société, pour laquelle ils négociaient des contrats de reconstruction, grâce au carnet d'adresses constitué pendant leur période militaire. D'autre part les politiques français avaient constaté avec amertume et naïveté que le sang versé par les militaires au cours du siège de Sarajevo n'avait été d'aucune valeur lorsqu'il s'était agi de négocier des contrats de reconstruction face à la concurrence américaine ou allemande<sup>xi</sup>.

On a donc assisté à des actions de promotion spontanées, comme lorsque la centrale thermoélectrique Kosova B a été foudroyée, une belle nuit de juillet 2002, et qu'Alstom a été vivement encouragée à envoyer une équipe qui pourrait non seulement aider à sauver ce qui était sauvable mais aussi, peut-être, se préparer à répondre à l'appel d'offres qui ne manquerait pas d'être lancé. Mais ce n'est que plus tard que la doctrine a pris acte de ce qui semblait s'imposer comme une nécessité. C'est ainsi que dans le document de 2005<sup>xii</sup>, on peut lire :

« La prise en compte de l'intérêt national dans un cadre multinational est pratiquée par toutes les nations. Il s'agit de garantir une prise en compte légitime de nos

intérêts politiques, économiques et culturels à la hauteur des sacrifices et des efforts consentis, de consolider l'adhésion de la nation à l'opération en cours et de soutenir l'action extérieure de la France ».

Ainsi, quel que soit le jugement moral que l'on porterait sur ce genre d'action – et force est de constater qu'il met mal à l'aise plus d'un militaire – on peut le pratiquer, puisque les autres le font. Il faut aussi le pratiquer, parce que la perspective d'engranger des contrats juteux, gages d'emplois et de profits, est de nature à gagner le soutien d'une opinion publique peu motivée par ailleurs. Ce positionnement a été confirmé de manière claire par la ministre de la Défense elle-même en 2006<sup>xiii</sup> :

« L'intervention [...] dans le domaine de la reconstruction économique peut contribuer directement à la consolidation de la paix. [...] Le dispositif ACM peut ainsi fournir une aide précieuse aux entreprises françaises ».

Ainsi les choses sont claires, les militaires ont besoin des entreprises pour recréer l'activité économique sans laquelle la paix ne peut durablement être rétablie. Il leur incombe donc d'informer ces entreprises sur les « opportunités économiques » dont ils ont connaissance (non fortuite) sur le théâtre où ils sont positionnés, puis de les aider à s'implanter ou, à tout le moins, à remporter les contrats susceptibles de faire naître cette activité.

De toutes les unités militaires, celles dédiées à l'action civilo-militaire sont, on le comprend intuitivement, les mieux placées pour agir dans ce contexte. D'abord, parce que les autres ont normalement autre chose à faire, même si les unités de combat sont souvent en activité très ralentie pendant la période de transition. Ensuite et surtout, parce que ces unités s'appuient sur un vivier d'experts de tous ordres, donc aussi de spécialistes d'économie, capables d'identifier les opportunités de transactions ou d'investissements et de les communiquer efficacement aux intéressés.

Reste alors à définir une méthode pour garantir que le dispositif à mettre en place sera effectivement capable d'attirer les entreprises nationales vers le théâtre visé. La première condition est que les experts en question aient compétence sur l'ensemble du théâtre. Leur place est donc bien plutôt au sein d'un BACM, lorsqu'il en existe un, ou auprès de l'autorité militaire ayant, es qualité, ce type de compétence. Dans le cadre d'une coalition, c'est le représentant militaire de la France (RepFrance) qui remplit cette condition ; dans l'hypothèse d'une action strictement nationale, ce sera le commandant de la force (COMANFOR). Il faut ensuite que ces experts disposent d'une liberté de manœuvre et des moyens (véhicule, interprète, liaison internet) leur permettant d'être des capteurs d'information efficaces. Enfin il faut les insérer dans un système de diffusion susceptible de transmettre les informations glanées dans le temps le plus court possible, au maximum de destinataires.

C'est un peu là que le bât blesse parce qu'encore une fois, le militaire est mal à l'aise dans une ambiance, celle du commerce et de l'industrie, des profits, tout simplement de l'argent, bien loin des valeurs qui l'on fait s'engager. Il peut légitimement craindre que sa transmission d'information aux uns plutôt qu'aux autres, tout simplement parce qu'il ne connaît que les uns et pas les autres, le rende vulnérable à une incrimination de favoritisme. Le commandement hésite donc à laisser la maîtrise de la chose à des experts qui sont très probablement des réservistes, recrutés sur la base de leur expérience civile, qui risquent donc d'avoir des relations privilégiées au sein du monde des entreprises. Contraint alors de prendre le contrôle complet du réseau de communication, il prend le risque de stériliser complètement celle-ci, faute d'avoir la ressource humaine ou la disponibilité permettant de traiter la matière en temps utile. Tout de même, le pire n'étant jamais sûr, il arrive que ce même commandement, parfaitement imbu de l'importance de cette mission particulière, réalise que le risque d'incrimination relevé précédemment n'est pas suffisant pour justifier celui de rendre l'action tout à fait stérile. C'est alors que l'expert est en mesure de faire jouer son imagination pour

trouver les vecteurs qui lui permettront, au moindre coût, d'atteindre un maximum de destinataires en un minimum de temps.

Pour autant, il n'est pas sûr que les entreprises viendront, comme le disait Keynes, et bien d'autres avant lui : « on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif ». Mais ce sont alors les entreprises qui sont en cause, et non plus les militaires, dès lors que ceux-ci peuvent être conscients d'avoir fait leur part. Au-delà d'une possible timidité des entrepreneurs français, au-delà d'un manque de combativité à l'exportation parfois invoqué, il faudra encore une fois incriminer l'incapacité des pouvoirs publics de définir un objectif clair en cette matière et de mettre en place une coordination interministérielle susceptible d'éviter l'incohérence.

Depuis qu'il est apparu que les opérations en Irak et en Afghanistan étaient menacées d'être mises en échec, il a été maintes fois répété que la faute en incombait à une approche par trop sécuritaire – militaire donc – les États-Unis faisant trop confiance à leur supériorité dans ce domaine. Le concept d'approche globale, pourtant pas vraiment révolutionnaire, a alors été mis systématiquement en avant, y compris par les observateurs américains eux-mêmes. *A contrario*, au Kosovo, on vient de voir que cette approche avait été privilégiée dès l'origine, non seulement dans le discours mais aussi dans l'action, qu'elle soit civile et militaire à la fois ou qu'elle soit militaire à orientation ACM. Certes le théâtre kosovar n'a jamais ressemblé ni à l'irakien, ni à l'afghan, mais en même temps, si une crise semble aujourd'hui proche d'une véritable solution, si une transition semble devoir conduire à l'état final recherché, c'est bien au Kosovo<sup>xiv</sup>. Et il est piquant d'observer que ce résultat aura, en bonne part, été porté par une reconstruction institutionnelle autant que matérielle menée avec efficacité – quitte à ce qu'elle induise presque inévitablement la déclaration unilatérale d'indépendance –, et que ceci n'aura pas été incompatible avec la promotion, par les protagonistes, de leurs intérêts bien compris.

---

<sup>i</sup> À Oslo, le 10 décembre 2009.

<sup>ii</sup> Les deux communautés se rattrapent lors des mariages, en sortant leurs oriflammes traditionnels, même si de plus en plus les Kosovars albanais trouvent un compromis dans ce genre de circonstance, en cousant « leur » drapeau sur « le » drapeau du Kosovo. À ce propos, il est intéressant de noter cet arrêt de la Cour constitutionnelle macédonienne du 28 octobre 2007, censurant une loi autorisant l'usage public du drapeau albanais sur le territoire de l'Ancienne république yougoslave de Macédoine : (<http://balkans.courriers.info>).

<sup>iii</sup> 14 et 15 janvier, à moins d'une heure de voiture de Prishtina.

<sup>iv</sup> Les Kosovars albanais racontent la blague suivante. Un officier espagnol va quitter le Kosovo. Un Kosovar le remercie pour tout ce que l'Espagne a fait. Le premier est un peu honteux puisque son pays n'a pas reconnu l'indépendance du Kosovo et que la décision de retirer les troupes espagnoles a été prise et annoncée unilatéralement. « Rassurez-vous, vous avez bien assez fait » dit le Kosovar : « Vous avez découvert l'Amérique ».

<sup>v</sup> Document 411/1 de l'état-major militaire international de l'OTAN, 18 janvier 2002.

<sup>vi</sup> Directive 796/DEF/EMA/EMPL.1/DR du 11 juillet 1997.

<sup>vii</sup> *Concept et doctrine interarmées de la coopération civilo-militaire*, n° 262/DEF/EMA/EMP.1/NP du 3 mars 2005, p. 6.

<sup>viii</sup> Évidemment mieux connus par leurs initiales anglaises : QIP.

<sup>ix</sup> Dumontet-Fabvier, H. et *alii*, « L'action civilo-militaire », DICOD novembre 2002, p. 7.

<sup>x</sup> Il est intéressant de remarquer combien les militaires sont mal à l'aise avec ce dernier type d'activité, heureux de la pratiquer mais hésitant à l'inscrire dans leur doctrine.

<sup>xi</sup> « In private, French ministers are determined not to miss out on the resources in their own sector as they had done in Bosnia », in, « The Trepca mining complex : How Kosovo's spoils were distributed », 28 juin 2002, [www.wsws.org](http://www.wsws.org). Voir aussi Gaïa, R., « Les actions civiles des armées sur les théâtres extérieurs », *JORF*, AN, Rapport 3167, 2001.

---

<sup>xii</sup> *Concept et doctrine...*, *op. cit.*, p. 7 et 8.

<sup>xiii</sup> « Défense et promotion des intérêts nationaux dans le cadre des actions civilo-militaires », note du 7 juin 2006.

<sup>xiv</sup> Cette opinion est sans doute partagée par d'autres, comme le prouve le fait que l'opération Trident, à laquelle ressortissaient les militaires projetés au Kosovo, ne donne plus droit au Titre de reconnaissance de la Nation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.